

- COMMUNE DE MIOS (Gironde)-

<p style="text-align: center;">Révision simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme communal</p>

- Objectifs poursuivis et modalités de la CONCERTATION – article L. 300-2 du code de l'urbanisme

Par délibération du 27 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de prescrire la révision simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme pour permettre l'aménagement d'une base de loisirs multi-activités au niveau du lieu-dit « La Craste de l'Abeilley », en adaptant le zonage naturel à vocation forestière au profit d'un classement en zone naturelle à vocation de loisirs et tourisme et afin d'autoriser uniquement la réalisation d'équipements liés à la vocation de la zone.

Le projet de révision simplifiée n° 1 aura pour seul objet la réalisation d'une construction ou d'une opération, à caractère public ou privé, présentant un intérêt général pour la commune ou toute autre collectivité.

Cette révision simplifiée n° 1 pourra être engagée conjointement à d'autres procédures de révisions simplifiées ou de modification du PLU.

Les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée d'élaboration du projet, les habitants et les associations locales, sont définies comme suit :

- information du public par la mise à disposition du public d'un dossier de concertation en mairie de Mios, alimenté au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- ouverture d'un registre de concertation en Mairie de Mios durant toute la phase d'élaboration du projet de révision simplifiée n°1 du PLU.

Le dossier de révision simplifiée n° 1 du PLU donnera lieu à un examen conjoint du projet par les personnes publiques associées, en vertu des dispositions prévues par l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme.

Conformément aux articles R. 123-24 et 123-25, la délibération du conseil municipal susvisée fait l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, d'une mention en caractères apparents dans 2 journaux diffusés dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la mairie.

Le Maire de Mios,

François CAZIS

